

Fiche pédagogique

Dans chaque numéro, nous vous proposons des fiches pédagogiques, outils d'éducation civique.

LA NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE ET L'ACCORD AVEC L'IRAN

Le 14 juillet 2015, six pays importants (les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies : Chine, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie, plus l'Allemagne) ont conclu avec l'Iran un accord destiné à mettre fin à une longue crise internationale déclenchée par le développement du programme nucléaire iranien.

Pour comprendre le contenu de cet accord et les ressorts de cette crise, il faut d'abord comprendre les questions fondamentales posées par toute activité nucléaire.

Il y a deux voies pour parvenir à fabriquer une bombe atomique.

- **La voie de l'uranium** : à partir de l'uranium naturel, métal disponible dans la nature, il faut **enrichir** cet uranium, c'est-à-dire séparer deux qualités d'uranium intimement mêlées, car seule une de ces qualités, l'uranium 235 , est utile, soit pour alimenter un réacteur nucléaire producteur, soit pour produire une bombe atomique. Pour enrichir l'uranium, on utilise en général des machines dites **centrifugeuses**. Il suffit d'enrichir légèrement l'uranium (3 à 5%) pour alimenter un réacteur

nucléaire. Pour une bombe atomique il faut en revanche, avec les mêmes machines, aller jusqu'aux hauts enrichissements (80 à 90% d'uranium 235),

- **La voie du plutonium** : l'uranium qui est utilisé dans un réacteur nucléaire se transforme partiellement en éléments inconnus dans la nature, l'un d'eux est le plutonium. Comme l'uranium 235 , le plutonium 239 peut être utilisé soit pour alimenter un réacteur nucléaire, soit pour fabriquer une bombe atomique. Pour l'obtenir, il faut récupérer l'uranium déjà utilisé dans un réacteur nucléaire et en extraire le plutonium qu'il contient. Cette opération s'appelle **retraitement**.

Ainsi, **ces deux technologies, enrichissement et retraitement, peuvent être utilisées indifféremment soit à des fins civiles, pacifiques, soit à des fins militaires**. Pour éviter que des activités nucléaires civiles puissent être détournées à des fins militaires, deux décisions collectives importantes ont été prises par la communauté internationale :

- En 1957, a été créée une organisation chargée spécialement d'inspecter les installations nucléaires civiles à travers le monde pour vérifier qu'elles

n'étaient pas utilisées à des fins militaires. Cet organisme est l'**Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)**, elle a son siège à Vienne.

- En 1968, a été lancé un traité international, le **Traité de non-prolifération (TNP)**. Les signataires s'y engagent à ne jamais acquérir de bombe atomique et à placer toutes leurs installations nucléaires sous le contrôle de l'AIEA. Toutefois, les cinq pays qui possédaient déjà un arsenal de bombes atomiques au moment du lancement du traité sont autorisés à le conserver. Ce sont les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité, déjà cités plus haut. Au total, 190 pays ont adhéré au TNP. L'Iran en fait partie et s'est donc engagé à ne jamais acquérir de bombe atomique.

LA CRISE DU NUCLÉAIRE IRANIEN

Au début des années 2000, l'Iran s'est lancé dans la construction d'une usine d'enrichissement d'uranium ainsi que d'un réacteur capable de produire des quantités importantes de plutonium. Bien que l'Iran ait déclaré ces installations comme pacifiques, **beaucoup de pays se sont inquiétés de voir l'Iran développer deux technologies pouvant conduire à la fabrication de bombes atomiques, soit à l'uranium, soit au plutonium.**

Trois pays européens, l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne, sont venus négocier avec l'Iran en 2003 pour lui demander d'abandonner ces deux projets. L'Iran a refusé en considérant que ces projets étaient placés sous contrôle de l'AIEA et qu'il n'avait donc aucune raison de les arrêter.

Plus tard, les États-Unis, la Russie et la Chine se sont joints à la négociation pour demander la même chose. L'Iran a continué à refuser, et tous ces pays ont fait voter au Conseil de sécurité des Nations unies des résolutions condamnant l'Iran et lui imposant des sanctions. Les États-Unis et l'Union européenne ont ajouté aux sanctions des Nations unies leurs propres sanctions, qui ont en particulier empêché l'Iran de vendre son pétrole à l'étranger et d'importer les produits dont il avait besoin. Les États-Unis ont même un moment envisagé d'aller bombar-

der l'Iran pour détruire les installations nucléaires qui l'inquiétaient.

Chacun campant sur ses positions, la situation est restée bloquée pendant plusieurs années. Finalement, tout le monde a dû un peu céder pour arriver à l'accord du 14 juillet dernier.

LE CONTENU DE L'ACCORD

- Les six pays négociant avec l'Iran ont accepté que l'Iran conserve son programme d'enrichissement, et les Iraniens ont accepté de réduire sérieusement pendant quinze ans la taille de ce programme. Les Iraniens ont aussi accepté de modifier les caractéristiques du réacteur qui inquiétait les six pays de façon à ce qu'il ne produise pratiquement pas de plutonium. Les Iraniens ont enfin accepté des contrôles très renforcés de l'AIEA sur l'ensemble de leur programme nucléaire.
- En échange des concessions de l'Iran, les six pays négociant avec lui ont accepté de lever progressivement toutes les sanctions qu'ils avaient mises en place et même à coopérer dans le futur avec l'Iran pour le développement de son programme nucléaire.

Dans l'ensemble, l'accord du 14 juillet offre des garanties solides que l'Iran ne se lancera pas dans la fabrication de bombes atomiques. S'il est bien appliqué, il aura ainsi grandement contribué à la lutte mondiale contre la prolifération des armes nucléaires.

François Nicoulaud
Analyste de politique internationale
Ancien ambassadeur de France à Téhéran

1. Ainsi dénommé parce que son noyau atomique contient 235 particules, 92 protons et 143 neutrons.

2. Ainsi dénommé parce que son noyau atomique contient 239 particules, 94 protons et 145 neutrons.